

Berne, 26 octobre 2017

**Communiqué de presse**

**Révision du droit des marchés publics**

## **L'AMPP salue l'entrée en matière de la commission sur le projet**

**Au début de la semaine, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) est entrée en matière sur le projet de révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) salue la décision. Outre l'harmonisation législative entre la Confédération et les cantons, le renforcement de la concurrence qualitative pour des prestations de nature intellectuelle revêt une importance cruciale.**

En raison de l'Accord AMP-OMC, le droit des marchés publics en vigueur en Suisse doit être adapté. Dans un même temps, la Confédération et les cantons tentent d'harmoniser autant que possible leurs dispositions respectives. La démarche offre l'opportunité de corriger des mesures, depuis longtemps en souffrance, visant à renforcer la concurrence qualitative par rapport à une pure concurrence du prix. L'AMPP salue le fait que la CER-N ait décidé d'entrer en matière sur le projet de révision totale.

### **La loi actuelle favorise le prix au détriment de la qualité**

«Le droit des marchés actuellement en vigueur en Suisse continue à favoriser le prix le plus bas et tient trop peu compte de l'effet de levier des prestations de nature intellectuelle», souligne Heinz Marti, co-président de l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP). Et Stefan Cadosch, co-président de l'AMPP, de renchérir: «La problématique des bas prix dans les marchés publics encourage l'externalisation à l'étranger de prestations dont la fourniture n'est pas soumise à des contraintes géographiques et nuit à la continuité de la relève professionnelle locale». L'Alliance réunit 25 associations, dont les membres fournissent des prestations intellectuelles à des mandant publics.

### **Nécessité de corriger le projet de révision**

L'AMPP demande aux milieux politiques l'apport de correctifs dans d'évolution défavorable des appels d'offres publics. En premier lieu, il convient de remettre en question la primauté du critère du prix et d'introduire à l'avenir un contrôle de la plausibilité de l'offre comme critère d'attribution. En deuxième lieu, il s'agit de rendre obligatoire l'examen – prévu dans le projet de révision – d'offres manifestement basses, tel que l'a d'ailleurs reconnu l'Union européenne. En troisième lieu enfin, le marché doit revenir à l'offre «la plus avantageuse» afin que puisse s'amorcer un véritable changement dans la culture d'adjudication.

**Téléchargement des propositions de détail:** <http://www.afoeb-ampp.ch/argumentaire/>

### **Contacts médiatiques:**

Heinz Marti, co-président, 079 630 15 47, [ma@tbf.ch](mailto:ma@tbf.ch).

Stefan Cadosch, co-président, 079 434 04 16, [cadosch@czarch.ch](mailto:cadosch@czarch.ch).

Laurens Abu-Talib, secrétaire général, 076 562 94 62, [laurens.abu-talib@usic.ch](mailto:laurens.abu-talib@usic.ch).

**Autres informations:** [www.afoeb-ampp.ch](http://www.afoeb-ampp.ch).

**Allianz für ein fortschrittliches öffentliches Beschaffungswesen  
Alliance pour des marchés publics progressistes**

Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne +41 31 970 08 88 [info@afoeb.ch](mailto:info@afoeb.ch) [www.afoeb.ch](http://www.afoeb.ch)

## L'AMPP

L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) est un regroupement d'associations et d'organisations, dont les membres offrent des prestations de nature intellectuelle à des mandants publics. L'organe responsable interprofessionnel de l'Alliance réunit à l'heure actuelle 22 associations membres et 3 associations observatrices issues des secteurs du second œuvre, de la communication et des prestations médicales, lesquelles représentent au total plus de 3600 entreprises membres et plus de 36 000 membres individuels. L'Alliance s'engage pour un droit des marchés publics qui permette une vraie concurrence prix-prestation.



## Observateurs

